

Règles et conditions générales d'utilisation de la plateforme pour la visualisation des passages détectés sur les tronçons relevant de la compétence d'AUTOVIA PADANA S.p.A. gérés avec le système de péage Free Flow Multilane et pour le paiement en ligne (occasionnel et avec le système Conto Targa) du péage relatif aux trajets

décembre 2025

Table des matières

Introduction	3
1. Accès à la plateforme et inscription éventuelle.....	5
2. Choix des sections de la plateforme auxquelles accéder	6
3. Section de la liste des trajets	7
4. Section des paiements occasionnels	10
5. Section des paiements continus avec Conto Targa	12
6. Tarif préférentiel pour les résidents	23
7. Formulaire pré-rempli, signatures numériques et assistance	25
8. Modification des données personnelles, des données d'accès, des consentements à la politique de confidentialité et des demandes de suppression de compte.....	26
9. Changements aux présentes Règles et conditions générales	27
10. Responsabilité.....	27
11. Informations sur les péages	29
12. Informations sur la protection des données personnelles sur le système de perception Free Flow - plateforme et application.....	30
13. Annexes.....	34

Introduction

Grâce à la plateforme Web (ci-après dénommée « plateforme ») créée par Autovia Padana S.p.A. (ci-après dénommée « Autovia Padana »), il est possible

- a) après inscription de l'utilisateur, d'afficher les passages détectés sur les tronçons du concessionnaire autoroutier Autovia Padana S.p.A. où le système de péage sans barrière Free Flow Multilane (ci-après également dénommé « Free Flow ML ») fonctionnant par lecture des plaques d'immatriculation est actif ;
- b) d'effectuer des paiements en ligne pour les péages relatifs aux passages visés au point a) ci-dessus, de la manière indiquée sur le site Web d'Autovia Padana www.autoviapadana.it, y compris sans inscription dans le cas de paiements occasionnels.

Le présent document contient les Règles et conditions générales régissant l'utilisation de la plateforme.

La plateforme est accessible, pour les usagers de l'autoroute intéressés, via le site Web d'Autovia Padana www.autoviapadana.it, en utilisant le lien prévu à cet effet « Accéder à la plateforme de paiement en ligne » dans la rubrique « Conditions de paiement » de la section « Free Flow ».

La plateforme ne fournit pas d'informations pour les trajets payés via le service de télépéage. Seuls les titulaires d'un contrat de télépéage qui ne disposent pas de l'équipement à bord et qui ont activé l'option d'exclusion, si celle-ci est fournie par le prestataire de ce service, en le notifiant à ce dernier, pourront bénéficier d'informations sur leurs trajets et effectuer le paiement des péages via la plateforme. Dans le cas où les titulaires d'un contrat de télépéage n'ont pas l'équipement à bord et n'ont pas non plus exercé l'option d'exclusion, les trajets correspondants seront enregistrés à l'aide de la plaque d'immatriculation du véhicule et, dans tous les cas, associés, sur la base de la plaque d'immatriculation, à l'équipement connecté et à la position contractuelle active auprès du fournisseur de services concerné.

La plateforme peut être utilisée en italien et en anglais, en choisissant l'option initiale correspondante, et se compose de trois sections :

- Liste des trajets
- Paiements occasionnels
- Paiements (continus) avec Conto Targa
- Télépéage

L'utilisateur qui s'est **inscrit** et a complété son inscription afin de pouvoir consulter la liste des trajets, **s'abonne également** au service de réception **par**

e-mail, de la part de la plateforme, des communications relatives au péage, y compris, en cas de trajet, **des avis concernant les trajets des véhicules enregistrés et la nécessité de régulariser sa situation.**

En accédant à la section « **Liste des trajets** », l'utilisateur peut visualiser les trajets qu'il a effectués, après avoir enregistré ses données. Dans la section « Liste des trajets », il est également possible de choisir parmi les entrées suivantes :

- Trajets effectués (« **Non payés** »)
- Trajets effectués et payés à titre occasionnel (« **Payés occasionnellement** »)
- Trajets effectués et associés au véhicule pour lequel le Conto Targa a été activé (« **Associés au Conto Targa** »)

En accédant à la section « **Paiements occasionnels** », l'utilisateur peut rapidement, en saisissant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, payer les trajets effectués et non encore réglés par carte de crédit, Bancomatpay, MYBANK (virement électronique pré-rempli) ou Satispay selon les modalités indiquées au chapitre 4.

Pour les paiements occasionnels, l'utilisateur peut également avoir accès à la section « **Liste des trajets** » en s'enregistrant avec les données indiquées aux chapitres 1 et 3 ci-dessous.

En accédant en revanche à la section « **Paiements continus avec Conto Targa** » et en complétant l'enregistrement avec les données indiquées au chapitre 1 et 5 ci-dessous, l'utilisateur peut bénéficier de la méthode de paiement avec débit continu des péages sur compte courant, ou carte de crédit ou Satispay appelée « Paiement avec Conto Targa », ainsi qu'obtenir l'émission automatique de factures mensuelles et avoir accès à la section Liste des trajets et obtenir le détail des trajets effectués (payés et impayés) par les véhicules associés à ce mode de paiement.

En outre, les **utilisateurs résidant** dans la commune de Brescia ou dans une commune traversée par la liaison autoroutière « Ospitaletto - Montichiari » (Corda Molle) gérée par le concessionnaire Autovia Padana, où le système de péage sans barrière Free Flow ML est en service, peuvent bénéficier d'un **tarif préférentiel spécifique et réservé**. L'application du tarif réduit est subordonnée à l'activation préalable du mode de paiement continu du péage susmentionné, dénommé « Paiement avec Conto Targa », selon les modalités et les conditions indiquées au chapitre 6 ci-après, ou à la souscription d'un contrat de télépéage avec les prestataires de services participant à l'initiative.

Pour connaître la liste exacte des communes concernées par la réduction, se

référer aux informations fournies sur le site d'Autovia Padana.

1. Accès à la plateforme et inscription éventuelle

1.1. L'accès à la plateforme est également autorisé aux utilisateurs non inscrits, exclusivement dans le but d'effectuer des paiements occasionnels dans la section « **Paiements occasionnels** ».

Si l'utilisateur souhaite consulter la liste de ses trajets, en visualiser les détails ou activer le mode de paiement continu des péages appelé « **Paiement avec Conto Targa** », il doit d'abord s'enregistrer sur la plateforme.

En l'absence d'inscription, l'accès à la section « **Liste des trajets** » et l'activation des méthodes de paiement continu ne sont pas autorisés.

1.2. L'enregistrement n'est autorisé qu'aux utilisateurs disposant d'une adresse électronique, qui sera utilisée pour informer l'utilisateur de la suite donnée aux demandes présentées par ce dernier, pour lui envoyer d'autres communications relatives aux trajets effectués et à la gestion des paiements correspondants, ainsi que pour lui envoyer des avis de trajet effectué.

1.3. Lors de son éventuelle **inscription**, l'utilisateur doit créer son compte d'accès (composé de l'« adresse e-mail ») et un code d'accès (« mot de passe » de 8 caractères alphanumériques dont au moins 1 caractère spécial, 1 chiffre et 1 majuscule) : ces identifiants seront tous deux nécessaires pour l'accès à des services autres que ceux disponibles dans la section « **Paiements occasionnels** » et leur utilisation.

En cas d'oubli du mot de passe, un clic sur le lien « Mot de passe oublié » activera la procédure de réinitialisation du mot de passe en envoyant à l'utilisateur, via l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription initiale, un e-mail contenant le lien de réinitialisation.

L'utilisateur peut également enregistrer son numéro de téléphone.

1.4. L'utilisateur doit également, lors de son inscription, accepter les présentes Règles et conditions générales et déclarer avoir pris connaissance de la Politique de confidentialité contenue dans les Règles et conditions générales (chapitre 12).

L'utilisateur qui souhaite s'inscrire sur la plateforme doit donc, en cochant les cases appropriées :

- reconnaître obligatoirement d'avoir lu et accepté les présentes Règles et conditions générales d'utilisation de la plateforme ;
- reconnaître obligatoirement d'avoir pris connaissance de la Politique de confidentialité, contenue dans les présentes Règles et conditions générales

(également publiées sur le site Web d'Autovia Padana).

En cas de non-acceptation des présentes Règles et conditions générales et de non-consultation de la Politique de confidentialité, l'utilisation de la plateforme ne peut être autorisée, sauf pour l'utilisation de la section « **Paiements occasionnels** ».

1.5. Pour pouvoir consulter la liste des trajets effectués, l'utilisateur doit compléter son inscription en saisissant les données et en téléchargeant les documents requis indiqués au chapitre 3 ci-dessous.

Pour pouvoir effectuer des paiements occasionnels sans s'inscrire préalablement, l'utilisateur, à moins qu'il n'ait également besoin d'utiliser d'autres services de la plateforme, doit saisir uniquement la plaque d'immatriculation du véhicule pour lequel il s'apprête à effectuer le paiement, en suivant les modalités indiquées au chapitre 4.

Pour pouvoir bénéficier du paiement continu avec Conto Targa et d'un espace réservé dans lequel consulter la liste des passages effectués avec les véhicules associés au Conto Targa (payés et non payés) et les montants des péages correspondants, la procédure d'enregistrement doit être complétée par la saisie des données et le téléchargement des documents et des demandes indiqués au chapitre 5 ci-dessous.

2. Choix des sections de la plateforme auxquelles accéder

En se connectant à la plateforme, l'utilisateur peut choisir d'accéder **à la section « Liste des trajets », à la section « Paiements occasionnels », à la section « Paiements continus avec Conto Targa » ou aux sections « Données personnelles », « Véhicules » et « Contacts »** en fonction des services qu'il a l'intention d'utiliser, en s'inscrivant et en complétant les données demandées.

Si l'utilisateur doit payer des **péages** pour des trajets gérés par le système Free Flow et **déjà soumis à une relance**, en saisissant sa plaque d'immatriculation dans la section Paiements occasionnels, il trouvera un lien direct vers la section suivante du site Web d'Autovia Padana : <https://www.autoviapadana.it/fr/paiement-en-ligne/> consacrée à ces paiements, utilisable si l'utilisateur possède le numéro de relance. Pour toute information concernant les relances, l'utilisateur peut appeler le service d'assistance au numéro vert 803.333 s'il passe ses appels avec un opérateur téléphonique italien, ou au numéro payant +39 011.195.178.74 s'il passe ses appels avec un opérateur téléphonique étranger, ou envoyer un e-mail à l'adresse pedaggi@autoviapadana.it.

3. Section de la liste des trajets

3.1. Grâce à la fonction « **Liste des trajets** », l'utilisateur peut consulter le **détail des trajets effectués**, après s'être inscrit – si ce n'est déjà fait – ou avoir complété l'inscription initiale en indiquant ses données d'identification et la plaque d'immatriculation des véhicules pour lesquels il demande à consulter les trajets, en soumettant une **demande** spécifique en signant, selon le cas, le « **Formulaire de demande d'accès à la liste des trajets pour la plateforme en ligne** (personne physique) » (**annexe 1**) ou le « **Formulaire de demande d'accès à la liste des trajets pour la plateforme en ligne** (personne morale) » (**annexe 1 bis**) contenant également une autocertification (conformément au décret présidentiel 445/2000) attestant qu'il est habilité à faire une telle demande, faite par l'utilisateur qui assume toute responsabilité à l'égard d'Autovia Padana dans les termes prévus au chapitre 10 ci-après pour les données et les déclarations effectuées. Dans les deux cas, l'utilisateur doit remplir un formulaire spécifique dans lequel il doit saisir ses **données d'identification**

s'il s'agit d'une personne physique

- saisir les données d'identification suivantes
 - Prénom et nom
 - Nationalité
 - Lieu et date de naissance
 - Sexe
 - Pays et adresse de résidence
 - Informations de la pièce d'identité (numéro, date d'expiration, organisme émetteur)
 - Code fiscal
- télécharger sur la plateforme via la fonction de téléversement « Télécharger des documents » les documents suivants (numérisés ou photographiés). Les documents doivent être téléchargés au format pdf ou jpg, recto-verso, en un seul fichier d'une taille maximale de 5 Mo.
 - pièce d'identité

s'il s'agit d'une personne morale

- saisir les données d'identification suivantes
 - raison sociale

- siège social
 - numéro de TVA / code fiscal
 - code SDI
 - données relatives au représentant légal / au demandeur délégué (nom et prénom) et informations de la pièce d'identité (numéro, date d'expiration, organisme émetteur)
- télécharger sur la plateforme via la fonction de téléchargement « télécharger des documents », (scannés ou photographiés) les documents doivent être téléchargés au format pdf ou jpg, recto-verso, en un seul fichier d'une taille maximale de 5 Mo.
- la pièce d'identité du représentant légal de la personne morale / du demandeur délégué ;
 - certificat C.C.I.A.A. (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture) ou acte de délégation de pouvoirs ;
- une fois les données d'identification saisies, l'utilisateur doit entrer les **données du véhicule** concerné au moyen d'une grille de saisie prévue à cet effet, à savoir
- **saisir le numéro d'immatriculation** du véhicule pour lequel il demande la visualisation des trajets
 - **indiquer le titre de disponibilité** sur la base duquel la demande est faite, en sélectionnant l'un des titres suivants dans le système
 - pour la demande d'une personne physique
 - i) être le propriétaire du véhicule portant la plaque d'immatriculation pour laquelle il demande la liste des trajets ;
 - ii) être titulaire d'un contrat de location à long terme pour ce véhicule ;
 - iii) être attributaire / autorisé à utiliser le véhicule par l'entreprise pour qui il travaille ;
 - iv) être en tout état de cause autorisé par le tiers privé propriétaire du véhicule à demander la liste des trajets relative au véhicule ;
 - pour la demande d'une personne morale
 - i) être le propriétaire du véhicule portant la plaque d'immatriculation pour laquelle il demande la liste des trajets ;
 - ii) être titulaire d'un contrat de location à long terme pour ce véhicule.

Autovia Padana validera la demande soumise en ligne par l'utilisateur en vérifiant l'exactitude et l'exhaustivité des données saisies et des documents téléchargés sur la plateforme, ainsi qu'en effectuant des contrôles ponctuels sur la véracité des déclarations faites.

Si la validation échoue, l'utilisateur en est informé par courrier électronique, avec indication de l'ajout / de la modification nécessaire, et la section est rendue

modifiable afin que l'utilisateur, en cliquant sur le bouton « Modifier », puisse facilement corriger l'erreur mise en évidence. Une fois l'erreur corrigée par l'utilisateur, les opérateurs d'Autovia Padana vérifient les données et, si possible, les valident.

En cas de résultat positif de la validation d'Autovia Padana, l'utilisateur reçoit, à l'adresse électronique indiquée lors de la phase d'inscription, le **Formulaire de demande d'accès à la liste des trajets pour la plateforme en ligne (personne physique) ou le Formulaire de demande d'accès à la liste des trajets pour la plateforme en ligne (personne morale) pré-rempli pour la souscription**, qui doit être effectuée numériquement à l'aide d'un logiciel spécifique, accessible via le lien figurant dans l'e-mail reçu. Après la souscription numérique, le formulaire est automatiquement transmis à Autovia Padana et à l'utilisateur.

Les documents suivants, téléchargés via la plateforme, constituent les annexes au formulaire de demande, **même s'ils n'y sont pas formellement joints** :

- a) copie d'une pièce d'identité valide du demandeur (personne physique ou représentant légal / délégué de la personne morale qui effectue la demande).

Après réception du formulaire de demande correctement rempli et signé numériquement, Autovia Padana rendra visible la liste des trajets relatifs au véhicule pour lequel la demande a été effectuée, à partir de la « date de début de visibilité » choisie au moment de l'enregistrement. **Autovia Padana effectuera également des contrôles aléatoires afin de vérifier la véracité des déclarations faites**. En cas de fausses déclarations, Autovia Padana suspendra immédiatement l'accès à la visualisation des trajets, en procédant, le cas échéant, à des signalements aux autorités compétentes.

La liste des trajets reste accessible en ligne à l'utilisateur pendant 12 mois, y compris le mois au cours duquel le trajet est enregistré ; passé ce délai, l'utilisateur peut demander la transmission gratuite de ladite liste en envoyant un courrier électronique à l'adresse pedaggi@autoviapadana.it.

3.2. À tout moment, l'utilisateur peut mettre à jour les données enregistrées dans le système ou les supprimer de la façon suivante :

- a) **en cas d'ajout d'un ou plusieurs nouveaux véhicules** appartenant au demandeur ou loués, ou d'un véhicule n'appartenant pas au demandeur pour lequel l'affichage des trajets est demandé, l'utilisateur doit présenter une nouvelle demande, selon les modalités prévues au point 3.1 ;
- b) **en cas de modification des données personnelles**, l'utilisateur doit procéder à la modification de ces dernières dans le système à l'intérieur de la fonction Données personnelles (en cas de modification du code fiscal, du

numéro de TVA, du code SDI ou de l'adresse PEC contacter l'assistance mentionnée au chapitre 7) ;

- c) **en cas de perte du titre de disponibilité ou d'intention de dissocier le véhicule de la Liste des trajets**, l'utilisateur doit procéder à la suppression du véhicule de la liste des véhicules visibles à l'aide de la fonction « Supprimer véhicule » dans la section Véhicules.

3.3. À l'expiration du délai de 12 mois à compter de la présentation de la demande de consultation des trajets, l'utilisateur doit, pour chaque véhicule enregistré, confirmer le maintien du titre pour accéder aux données de la Liste des trajets, en assumant la responsabilité de la déclaration faite.

En cas de non-confirmation du maintien du titre pour un véhicule, l'utilisateur se verra refuser l'accès à la visualisation des trajets de ce véhicule jusqu'à réception par Autovia Padana de ladite confirmation.

Toutefois, en cas de perte du titre, il incombe à l'utilisateur d'accéder rapidement à la section « Véhicules » et de retirer ce véhicule de ceux qui sont associés à sa Liste des trajets.

3.4. L'utilisateur est dans tous les cas seul responsable des déclarations incomplètes et/ou non conformes à la vérité et s'engage, en acceptant les présentes Règles et conditions générales, à indemniser et dégager Autovia Padana et ses ayants droit de toute responsabilité en cas de réclamation présentée à cet égard par des tiers, comme spécifié au chapitre 10 ci-dessous.

4. Section des paiements occasionnels

4.1. Grâce à la section « Paiements occasionnels », l'utilisateur **peut rapidement effectuer le paiement des péages** pour les trajets sur les tronçons autoroutiers gérés avec le système free flow **ne faisant pas déjà l'objet d'une relance, en introduisant simplement la nationalité et le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé.**

Si l'utilisateur doit payer des **péages** pour des trajets relatifs à ces tronçons et **déjà soumis à une relance**, en saisissant sa plaque d'immatriculation dans la section Paiements occasionnels, il trouvera un lien direct vers la section suivante du site Web d'Autovia Padana : <https://www.autoviapadana.it/fr/paiement-en-ligne/> consacrée à ces paiements, utilisable si l'utilisateur possède le numéro de relance. Pour toute information concernant les relances, l'utilisateur peut appeler le service d'assistance au numéro 803.333 s'il passe ses appels avec un opérateur téléphonique italien, ou au numéro payant +39 011.195.178.74 s'il passe ses

appels avec un opérateur téléphonique étranger, ou envoyer un e-mail à l'adresse pedaggi@autoviapadana.it.

Si l'utilisateur a utilisé **un véhicule de location à court terme** pour circuler sur l'autoroute, en cliquant sur la fonction « Véhicule loué » il lui sera demandé d'indiquer la période (de XX heure le jour XX à YY heure le jour YY) de sa location, afin de permettre l'affectation correcte des péages dus.

Si l'utilisateur a déjà enregistré sa plaque d'immatriculation de la manière décrite au point 3.1 ou au point 5.2, les détails du paiement s'affichent également dans les sections correspondantes.

La plateforme ne fournit pas d'informations sur les trajets payés par l'intermédiaire d'un service de télépéage, sauf dans les cas où les utilisateurs ne disposent pas de l'équipement à bord et ont activé l'option d'exclusion, si elle est prévue par le fournisseur de ce service.

L'utilisateur doit ensuite confirmer son intention de régler la somme totale au moyen d'un bouton prévu à cet effet qui active la fonction « Payer maintenant ».

En cliquant sur « Payer maintenant », l'utilisateur accède à une page sur laquelle il peut faire son choix parmi les systèmes de paiement suivants :

- **Cartes de crédit (circuits Visa et Mastercard) ;**
- **BANCOMAT Pay ;**
- **MYBANK (virement électronique pré-rempli) ;**
- **Satispay.**

Une fois la méthode de paiement choisie, l'utilisateur est dirigé vers une autre page du prestataire du service d'acceptation du moyen de paiement partenaire d'Autovia Padana, où il peut saisir ses coordonnées bancaires / les données de sa carte de crédit ou ses identifiants et procéder au paiement électronique.

En sélectionnant le mode de paiement, l'utilisateur peut saisir ses coordonnées bancaires / les données de sa carte utilisée pour le paiement et/ou ses identifiants et **procéder au paiement en faveur d'Autovia Padana** des montants dus pour les péages validés avec le système Free Flow Multilane et relatifs au véhicule dont la plaque d'immatriculation est présente dans le système.

Le résultat de l'ordre de paiement est acquis dans la plateforme et, en cas de résultat positif, le message « Paiement accepté » est affiché, tandis qu'en cas de résultat négatif, il est indiqué « Paiement non accepté ».

Si le paiement est réussi, le message redirige également l'utilisateur vers le tableau de bord correspondant, ce qui lui permet de télécharger le reçu de paiement à partir de son application.

4.2. Pour demander l'émission d'une facture des trajets payés, l'utilisateur doit contacter le service d'assistance au **numéro vert** suivant 803.333, s'il passe ses appels avec un opérateur téléphonique italien, ou au numéro payant +39 011.195.178.74, s'il passe ses appels avec un opérateur téléphonique étranger, ou à l'adresse e-mail suivante pedaggi@autoviapadana.it afin de recevoir des indications sur les données à fournir et les documents à produire à cette fin, conformément aux procédures ordinaires d'Autovia Padana (données d'identification du destinataire de la facture, reçu de paiement, formulaires, etc.).

Les factures électroniques seront envoyées dans le « tiroir fiscal » de l'utilisateur (via SDI) ; aucune facture de courtoisie ne sera émise dans les 90 jours suivant la réception de toutes les données nécessaires.

4.3. Si l'utilisateur qui a effectué / qui a l'intention d'effectuer le paiement occasionnel souhaite consulter la **Liste des trajets**, il doit suivre la procédure décrite au chapitre 3 ci-dessus.

5. Section des paiements continus avec Conto Targa

En accédant à la section « Paiements continus avec Conto Targa », l'utilisateur **peut activer la forme de paiement continu** des péages pour ses trajets sur l'autoroute A21 (Piacenza – Cremona – Brescia, bifurcation vers Fiorenzuola D'Arda et jonction Ospitaletto - Montichiari) sur les tronçons équipés du système de péage Free Flow Multilane **appelé « Paiement avec Conto Targa », c'est-à-dire** accéder à l'utilisation du **débit continu des péages** en soumettant la demande prévue à cet effet en signant le « **Formulaire de demande d'activation du paiement avec Conto Targa** », dont le modèle est joint aux présentes Règles et conditions générales (**annexe 2**), après avoir saisi les données dans le système et chargé les documents visés aux points 5.2, 5.3 et 5.5 ci-dessous.

À cette fin, il peut utiliser les méthodes de paiement suivantes :

- prélèvement sur compte courant ;
- prélèvement automatique sur carte de crédit (Visa-Mastercard) ;
- prélèvement automatique sur Satispay.

5,1. Le paiement avec Conto Targa n'est accessible qu'aux utilisateurs qui :

- i) **s'inscrivent dans la section « Paiements continus avec Conto Targa » en produisant tous les documents requis.** L'inscription à la section Paiements continus avec Conto Targa est régie par les conditions énoncées au point 5.2 ci-dessous ;
- ii) **selon le mode de paiement choisi, ont un compte courant actif** auprès d'un établissement bancaire autorisé à opérer sur le territoire italien auprès duquel domicilier directement les paiements **ou sont en possession d'une**

carte de crédit valide, y compris prépayée, émise par un établissement de crédit autorisé à opérer sur le territoire italien et habilitée pour le circuit international Visa ou Mastercard, **ou ont un abonnement actif au système Satispay** ;

(iii) ne sont pas titulaires d'un contrat de télépéage associé au véhicule pour lequel ils ont l'intention d'utiliser le mode Paiement avec Conto Targa ;

(iv) ont exercé l'option d'exclusion du véhicule de leur contrat de télépéage pour le tronçon de route à péage Free Flow.

5.2. En particulier, le processus d'enregistrement, pour pouvoir bénéficier du paiement avec Conto Targa et d'un espace réservé dans lequel les données relatives aux trajets payés et non payés et les montants de péage correspondants sont visibles, doit être complété par l'utilisateur via **la saisie obligatoire des données personnelles** prévues et indiquées ci-dessous.

5.2.1. Tout d'abord, l'utilisateur, s'il n'a pas encore fourni ses données d'identification, doit, à l'aide d'une grille de saisie prévue à cet effet :

- saisir les **données d'identification** suivantes dans le système, en téléchargeant via la fonction de téléversement les documents suivants :

s'il s'agit de personnes physiques

saisir les données d'identification suivantes

- Prénom et nom
- Nationalité
- Sexe
- Lieu et date de naissance
- Pays et adresse de résidence
- Informations de la pièce d'identité (numéro, date d'expiration, organisme émetteur)
- code fiscal

- télécharger sur la plateforme **via la fonction de téléversement « Télécharger des documents »** le document suivant (numérisé ou photographié), dont la taille maximale est de 5 Mo

- pièce d'identité de la personne physique

s'il s'agit de personnes morales

- saisir les données d'identification suivantes

- raison sociale
- siège social
- numéro de TVA

- code SDI
- données relatives au représentant légal / au demandeur délégué (nom et prénom) et informations de la pièce d'identité (numéro, date d'expiration, organisme émetteur)
- télécharger sur la plateforme **via la fonction de téléversement « Télécharger des documents »** les documents suivants (scannés ou photographiés), dont la taille maximale est de 5 Mo
 - un certificat C.C.I.A.A. (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture) à jour ou une procuration / document équivalent attestant des pouvoirs de la personne souscrivant à la demande d'activation du paiement avec Conto Targa ;
 - la pièce d'identité du représentant légal de la personne morale / du demandeur délégué.

5.2.2. Afin de procéder au processus d'enregistrement requis pour l'activation du paiement avec Conto Targa, l'utilisateur doit également saisir **les données des véhicules pour lesquels il a l'intention d'utiliser ledit paiement.**

À cette fin, les données et documents suivants doivent être entrés à l'aide d'une grille de saisie prévue à cet effet, présente dans la fonction « Véhicules » :

données du véhicule

- saisir les données suivantes
 - la marque et le modèle du véhicule (champ non obligatoire)
 - la plaque d'immatriculation
 - la nationalité
- télécharger sur la plateforme **via la fonction de téléversement « Télécharger des documents »** les documents suivants (numérisés ou photographiés), dont la taille maximale est de 5 Mo
 - carte grise

il faut également indiquer si le propriétaire du véhicule est une personne autre que la personne demandant l'activation du paiement avec Conto Targa. Dans ce cas, l'utilisateur sera invité à télécharger sur la plateforme **via la fonction de téléversement « Télécharger des documents »** et en fonction du type de titulaire, l'un des documents supplémentaires suivants :

- *(dans le cas d'un propriétaire tiers privé)*
 - **« autorisation donnée par le propriétaire tiers privé ou titulaire d'un contrat de location d'un véhicule pour associer ce véhicule au paiement avec Conto Targa »** en remplissant le

formulaire annexé aux présentes Règles et conditions générales et téléchargeable depuis la plateforme (**annexe 3**)

- pièce d'identité du propriétaire du véhicule autre que l'utilisateur ;
- *(dans le cas d'une voiture de location longue durée)*
le contrat de location ou un document équivalent ;
- *(dans le cas d'un véhicule d'entreprise utilisé / attribué dont les péages sont facturés à l'utilisateur)*
l'autorisation de la société propriétaire du véhicule à l'utiliser en faveur de l'utilisateur.

Les données relatives aux véhicules doivent être mises à jour par l'utilisateur en temps utile au cas où il aurait l'intention ou la nécessité de supprimer un ou plusieurs véhicules associés au Conto Targa, Autovia Padana n'ayant pas la charge de vérifier ces changements. Cette mise à jour doit être effectuée conformément au point 5.7 des présentes Règles et conditions générales.

5.3. Après avoir **complété le téléchargement de toutes les données et de tous les documents indiqués à la section 5.2** après les avoir vérifiés et, si nécessaire, les avoir modifiés en cliquant sur le bouton « Modifier », l'utilisateur doit **confirmer les données saisies**.

Une fois que ces activités ont été effectuées pour compléter la demande d'activation du Paiement avec Conto Targa, **l'utilisateur**, sous réserve de la validation par Autovia Padana des données et des documents téléchargés dans le système comme décrit au point 5.6, **procédera à la sélection du système de paiement continu choisi**.

À cette fin, **l'utilisateur** est redirigé vers une page sur laquelle il **doit faire son choix parmi les systèmes de paiement compatibles suivants** :

- **Cartes de crédit (circuits Visa et Mastercard) ;**
- **Satispay ;**
- **Compte courant ;**

si le paiement par carte de crédit ou compte courant est sélectionné, il reconnaît, en cochant la case correspondante, être informé qu'il doit autoriser l'enregistrement de ses coordonnées bancaires / des données de sa carte par le prestataire du service d'acceptation des moyens de paiement.

Une fois que la méthode de paiement préférée a été sélectionnée, l'utilisateur est redirigé vers une autre page du prestataire du service d'acceptation des moyens de paiement partenaire d'Autovia Padana, sur laquelle **l'utilisateur peut procéder** à la saisie de ses coordonnées bancaires/des

données de ses cartes de crédit et/ou de ses identifiants et à **autoriser le débit continu en faveur d'Autovia Padana** des péages validés par le système Free Flow Multilane et relatifs aux véhicules indiqués dans la liste des véhicules **par**

- **domiciliation sur son compte courant** (*prélèvement SDD – SEPA Direct Debit*)

ou

- **ordre de paiement automatique par prélèvement direct sur sa carte de crédit** (*CPA – Continuous Payment Authority*)

ou

- **ordre de paiement automatique par prélèvement direct sur le porte-monnaie électronique Satispay.**

L'opérateur du système de paiement permet à Autovia Padana d'obtenir le résultat de la domiciliation / de l'ordre de paiement continu (qui est un élément essentiel pour l'achèvement du dossier par Autovia Padana afin d'activer le paiement avec Conto Targa) et, par la suite, également le résultat de chacune des opérations de paiement. **Si l'ordre relatif au paiement continu est effectué avec succès, un message s'affiche sur la plateforme et le formulaire de demande à souscrire est envoyé à l'utilisateur via e-mail.**

5.4. L'utilisateur doit compléter le processus en souscrivant le « Formulaire de demande d'activation du paiement avec Conto Targa » généré automatiquement par le système au format pdf et contenant les données entrées dans les grilles de saisie remplies en ligne (concernant les données d'identification et les véhicules). Ce formulaire est **transmis à l'utilisateur par e-mail** à l'adresse fournie lors de son inscription **afin qu'il y souscrive par voie numérique**, via un logiciel spécifique auquel il peut accéder en cliquant sur le lien qui figure dans l'e-mail reçu ; après la souscription numérique, le formulaire sera automatiquement renvoyé à Autovia Padana et à l'utilisateur lui-même.

Les documents suivants, téléchargés via la plateforme, constituent les annexes à la demande, même s'ils n'y sont pas formellement joints :

- a) copie d'une pièce d'identité valide du demandeur (personne physique ou représentant légal / délégué de la personne morale qui effectue la demande) ;
- b) copie de la / des carte(s) grise(s) pour chaque véhicule indiqué.

Si l'activation du paiement avec Conto Targa est demandée par une personne morale, outre les documents visés aux points a) et b) ci-dessus, le document suivant doit également être joint à la demande :

- c) certificat C.C.I.A.A. (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et

d'Agriculture) à jour ou une procuration / un document équivalent attestant des pouvoirs de la personne souscrivant à la demande d'activation du paiement avec Conto Targa par la personne morale.

En cas d'activation du paiement avec Conto Targa pour un véhicule faisant l'objet d'un contrat de location à long terme, outre les documents visés aux points a), b) et, pour les personnes morales, au point c) ci-dessus, le document suivant doit également être joint à la demande :

d) copie du contrat de location.

En cas d'activation du paiement avec Conto Targa pour un véhicule d'entreprise affecté à un employé, la demande doit être présentée par l'attributaire ou l'utilisateur avec prélèvement sur son compte courant / carte de crédit, en produisant, outre la documentation visée aux points a) et b) ci-dessus, également :

e) l'autorisation de la société propriétaire du véhicule ou titulaire du contrat à long terme.

Dans le cas d'une personne physique demandant l'activation du paiement avec Conto Targa pour le prélèvement sur son compte courant / carte de crédit pour un véhicule appartenant à un tiers ou en location à long terme au nom d'un tiers, outre la documentation visée aux points a) et b) ci-dessus, le document suivant doit également être produit :

f) autorisation du propriétaire tiers ou du titulaire d'un contrat de location via le formulaire prévu à cet effet (annexe 4).

La demande d'activation du paiement avec Conto Targa doit obligatoirement être activée et signée par le titulaire du compte courant (pour les personnes morales par le représentant légal/mandataire inscrit à la Chambre de Commerce) ou de la carte de crédit ou par l'abonné au système Satispay. Il n'est pas permis d'exécuter la demande par l'intermédiaire d'une personne déléguée, à moins qu'une procuration ou une autorisation spécifique du tribunal ne soit accordée ; dans ce cas, la procuration / l'autorisation du tribunal doit être produite en même temps que la demande d'activation du paiement avec Conto Targa. À cette fin, l'utilisateur doit contacter le service d'assistance comme indiqué au chapitre 6.3.

5.5. Dans le cas où il ne serait techniquement pas possible pour l'utilisateur de télécharger (téléverser) la documentation ou en cas de difficulté à remplir les formulaires, il peut recevoir une **assistance pour la soumission de la demande d'activation du paiement avec Conto Targa** conformément aux dispositions du chapitre 7.3.

5.6. Autovia Padana procède à la validation des données et des documents visés aux points 5.2.1. et 5.2.2. téléchargés sur la plateforme

par l'utilisateur, en procédant également à des contrôles aléatoires de la véracité des déclarations faites.

Si la validation échoue, l'utilisateur en est informé par courrier électronique, avec indication du complément / de la modification à effectuer, et la section concernée devient modifiable afin que l'erreur mise en évidence puisse être corrigée. Une fois l'erreur corrigée / l'ajout effectué avec succès par l'utilisateur en cliquant sur le bouton « Enregistrer », les opérateurs d'Autovia Padana vérifient les données et, si possible, les valident pour la suite du processus décrit au point 5.3.

En cas de résultat positif, le formulaire de demande d'activation du paiement continu avec Conto Targa est envoyé à l'utilisateur par courrier électronique afin qu'il y souscrive, selon les modalités indiquées au point 5.4.

Ces contrôles de la part d'Autovia Padana seront effectués dans les 72 heures suivant la notification du résultat positif de la disposition relative au paiement continu.

Au terme de la procédure de demande visée aux points 5.2, 5.3 et 5.4 ci-dessus, et **après réception du formulaire de demande dûment complété et signé, Autovia Padana autorisera l'activation du paiement avec Conto Targa.**

L'activation du Paiement avec Conto Targa prendra effet à la date à laquelle l'utilisateur signe le formulaire de demande. Il est précisé que, dans l'hypothèse d'un résultat positif des vérifications d'Autovia Padana, les paiements effectués à compter de l'envoi de la demande d'activation par l'utilisateur seront débités selon la modalité de paiement avec Conto Targa.

En cas de documentation / données incomplètes dans le système, l'utilisateur est invité, par un e-mail à l'adresse électronique fournie au moment de son enregistrement, à procéder à l'ajout ou à la modification des données saisies. Les ajouts / modifications doivent être effectués en téléchargeant les documents manquants ou incomplets sur la plateforme ou en saisissant les données manquantes / erronées dans le système.

5.7. L'utilisateur peut, à tout moment, enregistrer de nouvelles plaques d'immatriculation ou retirer un ou plusieurs véhicules, via la fonction « Véhicules » et en cliquant respectivement :

- sur « **Ajouter un véhicule** » pour insérer un nouveau véhicule, en saisissant ses données dans le formulaire en ligne mis à disposition et en téléchargeant sur la plateforme, à l'aide de la fonction de téléchargement, les documents visés au point 5.2.2, qui seront vérifiés par Autovia Padana dans les 72 heures suivant leur réception ; en cas de résultat positif, le **Formulaire d'ajout d'un nouveau véhicule dans la liste associée au Paiement avec Conto Targa**, dont le modèle est joint aux présentes

Règles et conditions générales (**annexe 4**), **généré automatiquement par le système au format pdf** et contenant les données saisies dans le formulaire en ligne, sera envoyé à l'utilisateur pour signature et transmis par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. La souscription doit être effectuée **par voie numérique** via le logiciel spécifique accessible en cliquant sur le lien qui figure dans l'e-mail reçu par l'utilisateur ; après la souscription numérique, le formulaire est automatiquement transmis à Autovia Padana et à l'utilisateur. La documentation **téléchargée sur la plateforme, même si elle n'est pas formellement jointe, constitue une annexe à la demande de modification ;**

- sur « **Éliminer un véhicule** » pour supprimer l'un des véhicules associés au Conto Targa, sous la section relative au véhicule lui-même. L'efficacité de l'exclusion du débit sera simultanée à la demande de l'utilisateur effectuée à l'aide de la fonction « supprimer véhicule ». En cas de vol ou de perte de possession, l'exclusion, à la demande de l'utilisateur, peut prendre effet à partir du moment où cette circonstance se produit, lorsque celle-ci est prouvée par des documents officiels. À cette fin, l'utilisateur doit contacter le service d'assistance comme indiqué au chapitre 7.

Il relève dans tous les cas de la seule responsabilité de l'utilisateur de supprimer les données des véhicules dont il n'est plus propriétaire ou dont il ne dispose plus, ou pour lesquels il ne souhaite plus conserver l'enregistrement.

Le Paiement avec Conto Targa pour le véhicule supplémentaire inscrit dans la Liste des véhicules **sera activé dès réception du formulaire de demande signé numériquement. L'activation du Paiement avec Conto Targa prendra effet à la date à laquelle l'utilisateur signe le formulaire de demande.**

En cas de documentation incomplète, l'utilisateur est invité par courrier électronique à compléter la documentation, à l'adresse électronique indiquée par lui lors de l'enregistrement.

Il est précisé qu'en cas de résultat positif des vérifications d'Autovia Padana, les paiements effectués à partir de l'envoi de la demande d'inscription d'une nouvelle plaque d'immatriculation par l'utilisateur seront débités via le paiement avec Conto Targa.

5.8. L'utilisateur doit également communiquer rapidement à Autovia Padana **toute modification des données d'identification** saisies lors de l'**enregistrement** (pour les personnes physiques, l'adresse de résidence / le numéro de téléphone et pour les personnes morales, la raison sociale et l'adresse

du siège social, sans préjudice du fait qu'en cas de changement du code fiscal / numéro de TVA, une nouvelle demande doit être présentée) **en remplissant la grille de saisie prévue à cet effet dans la fonction « Données personnelles »**.

Le système divise les véhicules en plusieurs catégories :

- véhicules pour lesquels le paiement avec Conto Targa est actif ;
- véhicules en attente de validation ;
- véhicules non validés en raison d'anomalies ou de lacunes documentaires ;
- véhicules de l'historique des véhicules (retirés de la liste et pour lesquels le Paiement avec Conto Targa n'est plus actif).

5.9. Dans le cas où il ne serait techniquement pas possible pour l'utilisateur de télécharger (téléverser) la documentation ou en cas de difficulté à remplir les formulaires, il peut recevoir une **assistance pour la modification des données** conformément aux dispositions du chapitre 7.

5.10. En cas de modification du moyen de paiement ou des données de la domiciliation / de l'ordre de prélèvement automatique (changement de banque / d'établissement bancaire ou changement de numéro de compte courant auprès de la même banque / du même établissement de crédit ou émission d'une nouvelle carte de crédit ou d'une carte renouvelée avec une nouvelle date d'expiration), **une nouvelle domiciliation / un nouvel ordre de prélèvement automatique** doit être effectué(e) avec réitération de la procédure pour le prélèvement automatique prévue au point 5.3, sauf si l'utilisateur bénéficie de la mobilité du mandat auprès de sa banque / de son établissement de crédit.

5.11. L'utilisateur peut procéder à la désactivation du Paiement avec Conto Targa en cochant la case appropriée dans le système, étant entendu que la méthode de paiement choisie devra rester active pendant au moins 60 jours supplémentaires pour permettre l'achèvement du dernier cycle de facturation, comme prévu dans les présentes Règles et conditions Générales que l'utilisateur a acceptées lors de l'inscription initiale à la plateforme. **Un avis spécifique rappellera cette condition à l'utilisateur** avant qu'il ne confirme la désactivation du Paiement avec Conto Targa.

La dissociation des véhicules du Paiement avec Conto Targa aura lieu dès que l'utilisateur aura manifesté sa volonté de désactiver le Paiement avec Conto Targa.

Il est entendu que dans le cas où un utilisateur supprime le seul véhicule qu'il possède et qui est associé au Paiement avec Conto Targa, il peut ne pas désactiver le Paiement avec Conto Targa, mais se contenter de supprimer le véhicule associé en suivant la procédure « supprimer véhicule » décrite au point 5.7 ci-dessus, afin de ne pas avoir à répéter tout le processus d'enregistrement en cas d'ajout

successif d'un nouveau véhicule.

5.12. Autovia Padana utilisera la méthode de paiement avec Conto Targa pour le paiement de tous les montants relatifs aux trajets validés avec le système Free Flow Multilane dans la période comprise entre la date d'activation du paiement avec Conto Targa et la date communiquée par Autovia Padana pour la désactivation de ladite méthode ou la date de suppression d'un véhicule.

L'utilisateur reconnaît qu'il est dans tous les cas responsable du paiement de tout trajet effectué pendant la période susmentionnée.

Tous les péages passés avant la date communiquée par Autovia Padana dans l'avis d'activation du paiement avec Conto Targa ou après la date communiquée par Autovia Padana dans l'avis de désactivation du paiement avec Conto Targa doivent être payés en utilisant les autres moyens de paiement disponibles et indiqués sur le site Web d'<http://www.pedemontana.com/Autovia Padana> www.autoviapadana.it.

5.13. Les montants des péages sont prélevés mensuellement ; le passage est détecté par le système Free Flow Multilane et validé par Autovia Padana.

Le cycle de traitement du péage / facturation des montants prélevés est effectué automatiquement tous les mois.

Pour les utilisateurs de nationalité italienne et les utilisateurs de nationalité étrangère résidant en Italie, les factures sont envoyées dans le « tiroir fiscal » correspondant. Lors de l'inscription, il est donc nécessaire de fournir le code fiscal pour les personnes physiques et le code SDI ou l'adresse PEC pour les personnes morales.

Dans le cas des utilisateurs de nationalité et de résidence étrangères, la facture sera envoyée, sur demande, à l'adresse utilisée lors de l'inscription.

5.14. L'utilisateur, en utilisant la fonction « **Liste des trajets des véhicules associés dans Conto Targa** », présente dans la section « Liste des trajets », **peut consulter la liste des mouvements (trajets) effectués** par le(s) véhicule(s) associé(s) par lui au paiement avec Conto Targa et, en cliquant sur « Détails », il peut visualiser la date et l'heure des passages sous chaque portail du système Free Flow Multilane.

L'utilisateur peut également demander, via une fonction spécifique, la **génération d'une « Note de frais »** relative à une série de trajets sélectionnés par lui, qui peut être téléchargée.

5.15. Les **contestations** relatives aux trajets et aux montants facturés et débités doivent être effectuées par l'utilisateur dans les 180 jours suivant la date d'émission de la facture. À cette fin, l'utilisateur doit contacter le service d'assistance par courrier électronique ou par téléphone en utilisant les contacts indiqués au chapitre 7.

5.16. Autovia Padana produit un fichier non éditable contenant la facture et la liste des trajets, et procède à son **archivage** pour une période d'au moins 10 ans, conformément à l'article 2220 du Code civil italien.

La **Liste** des trajets payés avec Conto Targa reste **accessible en ligne à l'utilisateur pendant 12 mois**, y compris le mois au cours duquel le trajet est enregistré ; passé ce délai, l'utilisateur peut demander la transmission gratuite de ladite liste en envoyant un courrier électronique à l'adresse pedaggi@autoviapadana.it.

5.17. Une fois le paiement avec Conto Targa activé, Autovia Padana prélève le montant des péages à condition que la carte de crédit, le compte courant ou le porte-monnaie Satispay soient suffisamment approvisionnés pour couvrir la totalité des frais et que la carte de crédit ne soit pas invalide, que le compte courant ne soit pas à découvert ou que le porte-monnaie Satispay ne soit pas vide.

En cas de non-paiement du montant dû en raison de la notification d'un échec de la transaction par l'opérateur du système de paiement, y compris si le compte ou le porte-monnaie est insuffisamment crédité au moment du prélèvement, Autovia Padana en informe l'utilisateur par courrier électronique à l'adresse indiquée au moment de l'enregistrement. L'utilisateur dispose d'un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi de la notification pour rectifier la situation. Passé ce délai, Autovia Padana effectue une deuxième tentative de prélèvement. Si cette deuxième tentative de prélèvement n'aboutit pas non plus, Autovia Padana procède – sans autre notification – à la désactivation du paiement avec Conto Targa avec effet immédiat, en prenant des mesures pour le recouvrement de la créance conformément à la loi et aux procédures spécifiques identifiées par la société concessionnaire elle-même.

5.18. En souscrivant le formulaire d'activation du paiement avec Conto Targa, l'utilisateur assume également la **responsabilité** entière et exclusive des informations fournies et des déclarations faites à Autovia Padana concernant le paiement avec Conto Targa, reconnaissant ainsi qu'il en est le seul responsable et dégageant Autovia Padana et ses ayants droit de toute responsabilité ou réclamation de tiers à son encontre, comme spécifié au point 10.6.

5.19. Autovia Padana peut :

- à tout moment, sous réserve d'un préavis de 30 jours donné à l'utilisateur par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement,

suspendre ou procéder à la désactivation générale des fonctions de paiement avec Conto Targa pour ses propres évaluations, sans que l'utilisateur puisse en tirer un quelconque motif de revendications à cet égard ;

- **procéder à la désactivation de l'utilisation du paiement avec Conto Targa par l'utilisateur**, avec effet immédiat et sans nécessité de préavis, sans que l'utilisateur puisse en tirer un quelconque motif de revendications à cet égard, dans les cas suivants :
 - i) lorsque l'utilisateur ne fournit pas de données personnelles actualisées, complètes et véridiques ;
 - ii) lorsque l'utilisateur utilise le paiement avec Conto Targa à des fins illégales ou portant atteinte aux droits de tiers ;
 - iii) lorsque l'utilisateur enfreint les présentes Règles et conditions générales ;
 - iv) après la deuxième tentative de prélèvement infructueuse.

Dans de tels cas, Autovia Padana se réserve néanmoins le droit de prendre toutes les mesures autorisées pour protéger ses intérêts et ses droits.

5.20. Au cours du processus de chargement des données et des documents, l'utilisateur est informé, via des graphiques spécifiques, de **l'avancement de la procédure d'habilitation des différentes fonctions**.

6. Tarif préférentiel pour les résidents

6.1. Les utilisateurs résidant dans les communes concernées par le tronçon autoroutier de la liaison « Ospitaletto - Montichiari » (Corda Molle) géré par le concessionnaire Autovia Padana, où le système de péage sans barrière Free Flow ML est actif, et qui ont enregistré et activé le service de Paiement avec Conto Targa, ou qui détiennent un contrat de télépéage avec les fournisseurs de services participant à l'initiative, peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel spécifique et réservé.

6.2. Pour obtenir la réduction susmentionnée, l'utilisateur devra compléter les données et la documentation déjà fournies au moment de l'activation du Paiement avec Conto Targa, en présentant la demande appropriée et en signant **l'« Autocertification de résidence aux fins de l'obtention du tarif préférentiel » (annexe 5)**, établie conformément au décret présidentiel n° 445 du 28 décembre 2000, selon la procédure décrite ci-après.

6.3. L'autocertification de résidence, après saisie des données personnelles dans

des formulaires spécifiques en ligne, sera automatiquement générée par le système au format PDF, contenant les données d'identification saisies par l'utilisateur dans les formulaires complétés. L'utilisateur devra ensuite télécharger l'autocertification ainsi produite, la signer à la main et la télécharger dans le système au format pdf ou jpg, dans la section prévue à cet effet, accompagnée d'une copie de sa carte d'identité.

6.5 Autovia Padana, après l'élaboration des formulaires en ligne par l'utilisateur, procédera, au moyen de systèmes automatisés basés sur des technologies d'intelligence artificielle, à la vérification de la compatibilité et de la cohérence des données déclarées dans l'autocertification avec celles saisies dans les clauses des contrats précédemment signés par l'utilisateur sur la plateforme.

En cas de résultat positif de la validation, l'autocertification sera automatiquement générée et mise à la disposition de l'utilisateur pour signature selon les modalités décrites ci-dessus ; en cas de résultat négatif, Autovia Padana procédera, dans les 72 heures, à une vérification manuelle par l'un de ses opérateurs, conformément aux dispositions du point 5.6.

6.6. Une fois le processus de vérification achevé et l'autocertification dûment remplie et signée reçue, Autovia Padana procédera à l'autorisation et à l'activation du tarif préférentiel réservé aux résidents, qui prendra effet à compter de la date de signature de l'autocertification par l'utilisateur.

6.7. Pour les utilisateurs résidents titulaires d'un contrat de télépéage et qui ne sont pas tenus d'activer les modes de paiement via Conto Targa, l'accès au tarif préférentiel réservé aux résidents est subordonné à l'inscription initiale visée à la section 1 et à la présentation d'une demande spéciale accompagnée d'une autocertification attestant de la résidence, rédigée de la manière suivante : l'utilisateur doit compléter l'enregistrement, en remplissant les formulaires en ligne appropriés, avec ses données personnelles et son contrat de télépéage, en précisant également le nombre d'équipements et leur code OBU, télécharger l'« **Autocertification de résidence pour les utilisateurs titulaires d'un service de télépéage** »/ le « **Formulaire de demande d'adhésion** » (**annexe 6**), document créé automatiquement par le système, et le signer à la main, puis le télécharger sur la plateforme, au format pdf ou jpg, dans la section prévue à cet effet, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité.

6.8. Autovia Padana, suite à l'acquisition du document téléchargé par l'utilisateur, procédera, au moyen de systèmes automatisés basés sur des technologies d'intelligence artificielle, à la vérification de la compatibilité et de la cohérence des données déclarées dans l'autocertification avec les données présentes dans le document d'identité joint.

En cas de résultat négatif de la validation, Autovia Padana effectuera, dans les 72 heures, une vérification manuelle par l'un de ses opérateurs, conformément au point 5.6.

6.9. À la réception de l'autocertification dûment remplie et signée et à l'issue de la procédure de vérification, Autovia Padana autorise et active le tarif préférentiel réservé aux résidents, qui prend effet à partir de la date de signature de l'autocertification par l'utilisateur.

6.10. Par la suite, Autovia Padana effectuera également des contrôles aléatoires pour vérifier la véracité des déclarations faites par les utilisateurs. Si les contrôles révèlent que les déclarations sont fausses, Autovia Padana annulera immédiatement le tarif préférentiel et pourra, si les conditions sont réunies, signaler la situation aux autorités compétentes.

6.11. L'utilisateur est tenu d'informer rapidement Autovia Padana de tout changement de résidence, en utilisant la fonction prévue à cet effet et en remplissant le formulaire en ligne disponible dans la section dédiée.

Dans le cas où la nouvelle résidence ne fait pas partie des communes éligibles à la réduction, l'utilisateur ne pourra plus bénéficier de l'application du tarif préférentiel.

L'exclusion du bénéfice du tarif préférentiel prendra effet immédiatement après la mise à jour du lieu de résidence par l'utilisateur.

6.12. En signant l'autocertification, l'utilisateur assume pleinement et exclusivement la responsabilité de la véracité des informations et des déclarations fournies à Autovia Padana concernant son lieu de résidence, se reconnaissant seul responsable et dégageant le concessionnaire Autovia Padana et ses ayants droit de toute réclamation ou action de tiers, comme mieux spécifié au point 10.6.

6.13. Nous rappelons pour finir qu'en vertu du décret présidentiel n° 445 du 28 décembre 2000, les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales.

7. Formulaires pré-remplis, signatures numériques et assistance

7.1. Afin de faciliter l'élaboration des formulaires, des **grilles de saisie** sont prévues pour entrer les données à insérer dans les documents qui devront être souscrits, **de manière à générer des textes pré-remplis** qui seront ensuite

soumis à la signature de l'utilisateur ou du tiers propriétaire des véhicules / titulaire d'un contrat à long terme sur les véhicules présents dans le système.

7.2. Afin de numériser et d'accélérer chaque processus de souscription de document, il est prévu que **tous les documents à souscrire par l'utilisateur soient signés numériquement**, tandis que l'autorisation du tiers propriétaire des véhicules/du titulaire d'un contrat à long terme et l'autocertification de résidence présentée par l'utilisateur résident peuvent être signées de manière analogique. Un système a été mis au point pour que les formulaires pré-remplis à souscrire par l'utilisateur lui soient envoyés par courrier électronique ; celui-ci ensuite les souscrit numériquement via l'application DocuSign et le document signé est finalement envoyé de manière automatique à Autovia Padana et à l'utilisateur lui-même.

7.3. Dans le cas où il ne serait techniquement pas possible pour l'utilisateur de télécharger (téléverser) la documentation ou en cas de difficulté à remplir les formulaires, il peut recevoir une **assistance** :

- en contactant le **numéro gratuit 803.333** - pour les personnes passant leurs appels depuis un opérateur téléphonique italien ;
- en contactant le **numéro payant suivant +39 011.195.178.74** - pour les personnes passant leurs appels depuis un opérateur téléphonique étranger ;
- en envoyant un e-mail à l'**adresse** suivante pedaggi@autoviapadana.it.
- en se rendant à l'**Info Point de Brescia Sud** dans la commune de Poncarale (BS) (bureau du concessionnaire autoroutier situé au péage de Brescia Sud).

Les appels téléphoniques effectués sur les numéros susmentionnés peuvent être enregistrés afin de vérifier la qualité du service rendu et de donner suite aux demandes reçues.

8. Modification des données personnelles, des données d'accès, des consentements à la politique de confidentialité et des demandes de suppression de compte

Via la fonction « **Données personnelles** », disponible sur la plateforme, l'utilisateur a la possibilité de :

- a) entrer, afficher ou modifier
- les données d'accès (mot de passe)
 - les données personnelles (pièce d'identité, adresse et numéro de téléphone)
 - les consentements en matière de confidentialité (paramètres de confidentialité)

b) demander la suppression du compte.

9. Changements aux présentes Règles et conditions générales

Toute modification substantielle des présentes Règles et conditions générales, qu'Autovia Padana se réserve le droit d'apporter pour des ajustements réglementaires ou autre, **est mise à la disposition de l'utilisateur sur la plateforme, dans la mesure du possible, au moins 30 jours avant l'activation.** Un message spécifique lors de l'accès à la plateforme informe l'utilisateur des modifications susmentionnées et de leur date d'entrée en vigueur.

L'utilisateur peut demander la désactivation de certaines fonctionnalités de la plateforme ou la suppression de son compte, s'il est inscrit.

Sont exclues de cette procédure de notification préalable les mises à jour destinées à répondre aux besoins opérationnels d'Autovia Padana ou à améliorer la fonctionnalité du système.

10. Responsabilité

10.1. Autovia Padana décline toute responsabilité pour toute réclamation de l'utilisateur relative à l'impossibilité d'accéder à la plateforme, lorsque cette impossibilité est hors du contrôle d'Autovia Padana.

Autovia Padana n'assume pas la responsabilité des dommages directs ou indirects découlant de la défaillance et/ou du fonctionnement défectueux de l'équipement électronique de l'utilisateur ou de celui de tiers, y compris les fournisseurs de services Internet, les gestionnaires de services de paiement, les gestionnaires de connexions téléphoniques et/ou télématiques qui ne sont pas directement gérées par Autovia Padana ou par des personnes dont la société est responsable.

Sans préjudice des dispositions du paragraphe précédent, l'utilisateur reconnaît et accepte qu'Autovia Padana n'est en aucun cas responsable des dommages, directs ou indirects, causés à l'utilisateur ou à des tiers pour des faits échappant au contrôle ou du moins à la responsabilité du concessionnaire Autovia Padana quant à :

- l'utilisation ou l'impossibilité temporaire d'utiliser les fonctionnalités de la plateforme ;
- l'éventuelle interruption, suspension ou désactivation du paiement avec

Conto Targa.

10.2. L'utilisateur, en acceptant les présentes Règles et conditions générales, s'engage à **utiliser les fonctionnalités de la plateforme exclusivement à des fins licites et autorisées** par les dispositions légales applicables en vigueur, par les us et coutumes, par les règles de diligence, dans tous les cas sans porter atteinte aux droits d'un tiers et en tenant particulièrement compte des réglementations en matière de protection des données, des lois sur la protection de la propriété intellectuelle et industrielle et des réglementations en matière de télécommunications, en assumant toute responsabilité pour tout comportement en violation de ces obligations.

10.3. L'utilisateur est le seul et unique responsable du maintien du secret et de la confidentialité de ses identifiants d'accès et, par conséquent, il est le seul et unique responsable de toutes les utilisations de son adresse e-mail et/ou de son mot de passe, qu'il les ait autorisées ou non.

10.4. L'utilisateur, en acceptant les présentes Règles et conditions générales et en souscrivant le formulaire de demande d'activation de paiement avec Conto Targa, **assume l'entière responsabilité de l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme et du paiement avec Conto Targa** et accepte de décharger de toute responsabilité Autovia Padana ou toute autre entité liée ou contrôlée par le concessionnaire, ses représentants, ses employés ainsi que tout partenaire d'Autovia Padana de tout dommage subi ou de toute réclamation ou revendication présentée par des tiers.

10.5. L'utilisateur, en acceptant les présentes Règles et conditions générales, **assume l'entière responsabilité des fausses déclarations effectuées lors de la demande de la Liste des trajets** et de la réduction réservée aux résidents, et s'engage à indemniser et décharger de toute responsabilité Autovia Padana ou toute autre entité liée ou contrôlée par le concessionnaire, ses représentants, ses employés ainsi que tout partenaire d'Autovia Padana de tout dommage subi ou de toute réclamation ou revendication formulée à cet égard par des tiers. Nous rappelons pour finir qu'en vertu du décret présidentiel 445/2000, les fausses déclarations sont sanctionnées pénalement.





10.6. L'utilisateur, en souscrivant le formulaire d'activation du paiement avec Conto Targa, **assume l'entière responsabilité des informations fournies à Autovia Padana pour l'activation et la gestion du paiement avec Conto Targa**, et s'engage à décharger de toute responsabilité Autovia Padana ou toute autre entité liée ou contrôlée par le concessionnaire, ses représentants, ses employés ainsi que tout partenaire d'Autovia Padana de tout dommage subi ou de toute réclamation ou revendication formulée à cet égard par des tiers.

11. Informations sur les péages

11.1. Le **péage**, y compris dans le système de collecte Free Flow Multilane, est équivalent au rapport entre les tarifs unitaires par kilomètre (approuvés par décret interministériel) et le tronçon examiné, augmenté de la redevance supplémentaire (dite surtaxe) à verser à ANAS conformément à l'article 19, paragraphe 9 bis du décret-loi 78/2009 converti avec des modifications par la loi 102/2009 et par l'article 15, paragraphe 4, du décret-loi 78/2010. La TVA au taux en vigueur est ajoutée à ce montant sans arrondi final.

Le tarif unitaire est proportionnel aux caractéristiques de l'infrastructure et au type de véhicule utilisé en fonction de ses dimensions volumétriques telles que précisées sur le site Web d'Autovia Padana www.autoviapadana.it et dans la charte des services d'Autovia Padana.

11.2. Voici le **système de classification volumétrique**.

<p>CLASSE 1 Leggeri: motoveicoli e autoveicoli</p> 
<p>CLASSE 2 Pesanti: autoveicoli con rimorchio, furgoncini</p> 
<p>CLASSE 3 Pesanti: furgoni, camion e pullman</p> 
<p>CLASSE 4 Pesanti: tir e veicoli di classe 3 con rimorchio</p> 

IT	FR
<p>CLASSE 1 Leggeri: motoveicoli e autoveicoli</p>	<p>CLASSE 1 Véhicules légers : motos et voitures</p>
<p>CLASSE 2 Pesanti: autoveicoli con rimorchio,</p>	<p>CLASSE 2 Poids lourds : voitures avec</p>

furgoncini	remorque, camionnettes
CLASSE 3 Pesanti: furgoni, camion e pullman	CLASSE 3 Poids lourds : fourgons, camions et autocars
CLASSE 4 Pesanti: tir e veicoli di classe 3 con rimorchio	CLASSE 4 Poids lourds : semi-remorques et véhicules de classe 3 avec remorque

11.3. Les tarifs unitaires sont périodiquement mis à jour selon la formule établie dans l'accord de concession en vigueur entre le ministère des Infrastructures et des Transports et le concessionnaire Autovia Padana. L'augmentation annuelle du tarif unitaire s'applique sans aucun pouvoir discrétionnaire à tous les tronçons autoroutiers à péage exploités par Autovia Padana. Les tarifs de péage pour circuler sur le réseau exploité par Autovia Padana peuvent être consultés sur le site Internet du concessionnaire Autovia Padana www.autoviapadana.it. L'élaboration et l'application des tarifs pour les trajets relèvent de la compétence exclusive d'Autovia Padana.

11.4. Le délai de paiement du péage géré dans le cadre du système de péage Free Flow ML est de 15 jours (y compris le jour du passage). Le trajet sera visible sur la plateforme par l'utilisateur dans les 24 heures suivant son exécution.

11.5. Le paiement du péage autoroutier est légalement dû, en vertu de l'article 176 paragraphe 11 du décret législatif n° 285 du 30 avril 1992 tel que modifié (« Nouveau code de la route » italien) et le non-paiement est sanctionné conformément au paragraphe 21 du même article 176. Le conducteur et le propriétaire du véhicule sont solidairement responsables du paiement du péage.

12. Informations sur la protection des données personnelles sur le système de perception Free Flow - plateforme et application

12.1. Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (articles 13 et 14 du règlement européen 2016/679 – « RGPD » et du décret législatif 196/2003 tel que modifié par les modifications introduites par le décret législatif 101/2018), l'utilisateur (ci-après la « personne concernée ») est informé que les données personnelles fournies pour l'enregistrement initial (adresse électronique et mot de passe) et pour l'utilisation des fonctionnalités de

la plateforme/application (données d'identification des utilisateurs, données des véhicules, y compris la plaque d'immatriculation et les déclarations faites), telles que téléchargées dans le système par la personne concernée et/ou indiquées dans les différents formulaires de demande, dont les modèles sont annexés aux Règles et conditions générales au chapitre 13, sont collectées par Autovia Padana et traitées en tant que responsable autonome du traitement et peuvent être utilisées et traitées – sous forme papier, télématique et électronique – par l'intermédiaire de ses préposés au traitement des données, autorisés à effectuer les opérations de traitement pertinentes. Les données ainsi collectées ne seront traitées qu'à des fins liées à l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme/application et à la gestion administrative des paiements, y compris les activités de recouvrement de créances liées aux péages impayés.

Les données personnelles acquises et traitées par Autovia Padana ne seront pas transférées à des tiers à des fins commerciales.

Nous vous informons qu'Autovia Padana peut traiter - à des fins statistiques et pour contrôler le bon fonctionnement de la plateforme/application, sous une forme totalement anonyme et agrégée ne permettant en aucun cas l'identification de l'utilisateur - les données relatives à l'utilisation de la plateforme/application.

12.2. La personne concernée est également informée que les **plaques d'immatriculation des véhicules** en transit sous les portails du système Free Flow d'Autovia Padana, seront automatiquement enregistrées par les systèmes de détection photographique (caméras et appareils photo) situés sur les portails Free Flow, dans le but d'identifier le véhicule effectivement utilisé et de calculer le péage dû.

12.3. Les données à caractère personnel collectées comprennent des données communes (telles que : informations personnelles et code fiscal de la personne concernée et de la personne fournissant des autorisations ou des procurations, plaque d'immatriculation, image photographique correspondante) et les bases juridiques du traitement, conformément à l'article 6, paragraphe 1, points c), e), f) et a) du RGPD, sont, respectivement :

- (i) obligation légale (art. 6, paragraphe 1, point c) : obligation de suivre/exécuter les obligations légales en tant que concessionnaire autoroutier (gestion technico-administrative et perception des péages, demandes des autorités compétentes, réponse aux demandes formulées par les usagers/personnes concernées, publications exigées par la loi) ;
- (ii) motifs d'intérêt public (art. 6, paragraphe 1, point e) : nécessité de mettre en œuvre correctement le service autoroutier, prévention de l'évasion des péages autoroutiers ;

- (iii) intérêt légitime du responsable du traitement (art. 6, paragraphe 1, point f) : nécessité de poursuivre un intérêt légitime du concessionnaire ;
- (iv) consentement explicite (article 6, paragraphe 1, point a)) : limité à l'envoi de courriers électroniques de communication ou de notifications de trajets.

Autovia Padana n'a pas connaissance et ne traite pas les données bancaires et de cartes de crédit, qui ne seront transmises qu'à l'opérateur du système de paiement, qui agira à cet égard en tant que responsable autonome du traitement des données.

12.4. Le titulaire utilise des systèmes d'intelligence artificielle pour automatiser le contrôle des déclarations faites par les utilisateurs dans le cadre des activités de vérification des réductions. En particulier, l'intelligence artificielle vérifie la cohérence des données déclarées par l'utilisateur dans l'autocertification avec les données saisies dans le contrat Conto Targa et compare la commune de résidence déclarée par la personne concernée dans la section prévue à cet effet avec la liste des communes incluses dans l'initiative, afin de vérifier le respect effectif des conditions requises pour la réduction. Le traitement est effectué conformément aux principes d'équité, de légalité, de transparence et de minimisation des données.

12.5. La fourniture de données personnelles est obligatoire pour les activités de détermination et de gestion administrative des péages dans le système de perception Free Flow et pour le paiement avec Conto Targa, la facturation des péages et le traitement des Listes de trajets ; par conséquent, la non-fourniture de ces données, ou leur fourniture partielle ou inexacte, peuvent entraîner l'impossibilité d'effectuer le paiement avec Conto Targa, la facturation des péages et le traitement des listes de trajets.

L'utilisateur assume la responsabilité de l'exactitude et de la véracité des données à caractère personnel, y compris celles de tiers, fournies à travers la plateforme/application, dégageant le Responsable du traitement de toute responsabilité découlant de l'inexactitude des données fournies.

12.6. À l'exception des entités et des autorités autorisées par la loi à accéder aux données personnelles fournies, seuls les tiers (par exemple, les sociétés fournissant des services informatiques, des services d'assistance aux utilisateurs, etc.) tenus de traiter les données pour le compte d'Autovia Padana aux mêmes fins que celles visées ci-dessus, qui sont, dans ce but, nommés « **sous-traitants du traitement** » conformément à l'article 28 du règlement RGPD, peuvent prendre connaissance des données personnelles fournies.

Les listes complètes des entités désignées comme « sous-traitants du traitement » sont disponibles auprès d'Autovia Padana et peuvent être consultées

en envoyant un e-mail à privacy@autoviapadana.it.

12.7. Toutes les données personnelles susmentionnées ne seront ni divulguées ni communiquées à des tiers non autorisés et seront traitées conformément au règlement européen 2016/679 – « RGPD » et au décret législatif 196/2003 et à ses modifications et ajouts ultérieurs.

12.8. Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire pour assurer l'utilisation correcte de la plateforme/application, l'accès à la consultation des trajets, le paiement du péage et la gestion, y compris administrative, de celui-ci, conformément au principe de minimisation visé à l'article 5.1.c) du RGPD.

Les données fournies lors de l'enregistrement initial, ainsi que celles fournies pour l'accès à la liste des trajets et pour le paiement avec Conto Targa, **seront conservées** par Autovia Padana, aux fins susmentionnées, **dans les délais indiqués ci-dessous :**

- les données fournies lors de l'enregistrement initial (adresse électronique et mot de passe) seront conservées :
 - jusqu'à 24 mois après sa dernière utilisation ;
 - jusqu'à 24 mois après l'enregistrement en cas de non-utilisation de la plateforme/application après l'enregistrement ;
- les données fournies pour l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme/application (données d'identification des utilisateurs, données relatives aux véhicules, y compris la plaque d'immatriculation et les déclarations faites) seront conservées :
 - jusqu'à 12 mois après la cessation du service de paiement avec Conto Targa, à l'exception des données (noms, adresses et code fiscal/ N° TVA) utilisées aux fins comptables et fiscales, qui seront conservées pendant 10 ans ;
 - jusqu'à 12 mois après la fin de l'accessibilité à la liste des trajets, à l'exception des données utilisées aux fins comptables et fiscales (plaques d'immatriculation et données de trajet), qui seront conservées pendant 10 ans.

Les données personnelles traitées seront gérées et stockées sur des serveurs situés en Italie ou au sein de l'Union européenne et ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

12.9. La personne concernée peut contacter le responsable du traitement pour exercer ses droits conformément à l'article 13, paragraphe 2, point b), et aux articles 15, 16, 17, 18 et 20 du RGPD et, en particulier, la personne concernée peut obtenir du responsable du traitement : l'accès, la rectification, la suppression, la limitation du traitement, la révocation du consentement, ainsi que la portabilité des données la concernant.

La personne concernée a également le droit de s'opposer au traitement. Dans ce cas, le responsable du traitement se réserve le droit de ne pas accéder à la demande, et donc de poursuivre le traitement, s'il existe des motifs légitimes impérieux de procéder au traitement prévalant sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée.

Les droits visés ci-dessus peuvent être exercés en adressant une demande informelle au délégué à la protection des données (DPD) du concessionnaire Autovia Padana à l'adresse électronique suivante : dpo@autoviapadana.it.
Le Responsable du traitement des données est la Società di Progetto Autovia Padana S.p.A., dont le siège social est à Tortone (AL), Strada Provinciale 211 Della Lomellina 3/13 - 15057, joignable à l'adresse : privacy@autoviapadana.it

En outre, la personne concernée peut déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données, conformément à l'article 77 du RGPD.

13. Annexes

Les modèles suivants de déclarations, autorisations et demandes sont annexés aux présentes Règles et conditions générales et sont mis à la disposition des utilisateurs par le système, pré-remplis avec les données entrées par l'utilisateur dans les grilles de saisie prévues à cet effet.

- Annexe 1 : Formulaire de demande d'accès à la Liste des trajets pour la plateforme en ligne (personne physique)
- Annexe 1bis : Formulaire de demande d'accès à la Liste des trajets pour la plateforme en ligne (personne morale)
- Annexe 2 : Formulaire de demande d'activation du paiement avec Conto Targa
- Annexe 3 : Autorisation donnée par le propriétaire tiers privé ou titulaire d'un contrat de location d'un véhicule pour associer ce véhicule au paiement avec Conto Targa
- Annexe 4 : Formulaire d'ajout d'un nouveau véhicule dans la liste associée au Paiement avec Conto Targa
- Annexe 5 : Autocertification de résidence aux fins de l'obtention du tarif préférentiel pour les titulaires de Conto Targa
- Annexe 6 : Autocertification de résidence pour les utilisateurs titulaires d'un service de télépéage

DEMANDE D'ACCÈS À LA LISTE DES TRAJETS POUR LA PLATEFORME EN LIGNE (personne physique)

avec AUTOCERTIFICATION

(en vertu du décret présidentiel 445/2000)

à remplir à la première demande concernant un véhicule spécifique

Je soussigné(e)

NOM PRÉNOM

LIEU ET DATE DE NAISSANCE NATIONALITÉ

CODE FISCAL SEXE

ADRESSE DE RÉSIDENCE CODE POSTAL

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ n°

Date d'expiration, organisme émetteur

DEMANDE

l'accès via la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A. à la Liste des trajets effectués sur le tronçon géré par Autovia Padana S.p.A. avec le système de perception Free Flow par le véhicule immatriculé à partir de

et à cette fin, en ce qui concerne ledit véhicule, conscient(e) de la responsabilité civile et pénale en cas de fausse déclaration,

DÉCLARE

en vertu et aux fins des articles 46 et 47 du décret présidentiel 445/2000

- i) être conscient(e) que cet accès implique le traitement de données à caractère personnel et, qu'en tant que tel, doit être géré conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel, raison pour laquelle il est nécessaire d'autoriser l'accès à cette liste uniquement au titulaire du véhicule susmentionné ou aux personnes autorisées ;
- ii) être conscient(e) qu'en signant cette demande j'accepte de recevoir par e-mail des communications concernant le péage, y compris, en cas de trajet, des avis concernant les trajets des véhicules enregistrés et la nécessité de régulariser ma situation ;
- iii) être en droit de faire une telle demande car je déclare
 - être le propriétaire du véhicule portant la plaque d'immatriculation pour laquelle la liste des trajets est demandée ;
 - être titulaire d'un contrat de location à long terme pour ce véhicule ;
 - être attributaire/autorisé à utiliser le véhicule par l'entreprise pour laquelle la personne travaille ;
 - être en tout état de cause autorisé par le tiers privé propriétaire du véhicule à demander la liste des trajets relative au véhicule ;
- iv) m'engager, en cas de perte du titre de disponibilité, à retirer le véhicule de la liste des véhicules dont je peux visualiser les trajets dans un délai maximum de 5 jours à compter de cette perte ;

- v) assumer toute la responsabilité de la véracité des données fournies et de la déclaration faite, en m'engageant à indemniser et à dégager Autovia Padana S.p.A. et ses ayants droit de toute responsabilité en cas de réclamation présentée à cet égard par des tiers ;
- vi) qu'une copie de la **pièce d'identité en cours de validité du demandeur**, dont la conformité à l'original est attestée par la signature de la présente demande, constitue annexe à la présente demande, même si elle n'est pas jointe physiquement.

signé numériquement par le déclarant

**DEMANDE D'ACCÈS À LA LISTE DES TRAJETS POUR LA
PLATEFORME EN LIGNE (personne morale)
avec AUTOCERTIFICATION
(en vertu du décret présidentiel 445/2000)
à remplir à la première demande concernant un véhicule spécifique**

..... (ci-après dénommée « la société »)

CODE FISCAL / NUMÉRO DE TVA DE LA SOCIÉTÉ CODE SDI
.....

DONT LE SIÈGE SOCIAL SE TROUVE À

En la personne de son représentant légal/demandeur délégué de la société

NOM PRÉNOM

LIEU ET DATE DE NAISSANCE NATIONALITÉ

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ n°

Date d'expiration organisme émetteur

au nom et pour le compte de la personne morale susmentionnée

DEMANDE

l'accès via la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A. à la Liste des trajets effectués sur le tronçon exploité par Autovia Padana S.p.A. avec le système de perception Free Flow par le véhicule immatriculé à partir de

et à cette fin, en ce qui concerne ledit véhicule, conscient(e) de la responsabilité civile et pénale en cas de fausse déclaration,

DÉCLARE

en vertu et aux fins des articles 46 et 47 du décret présidentiel 445/2000

- i) être consciente que cet accès implique le traitement de données à caractère personnel et, qu'en tant que tel, doit être géré conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel, raison pour laquelle il est nécessaire d'autoriser l'accès à cette liste uniquement au titulaire du véhicule susmentionné ou aux personnes autorisées ;
- ii) être consciente qu'en signant cette demande elle accepte de recevoir par e-mail des communications concernant le péage, y compris, en cas de trajet, des avis concernant les trajets des véhicules enregistrés et la nécessité de régulariser sa situation ;
- iii) être en droit de faire une telle demande car elle déclare
 - être propriétaire du véhicule ayant la plaque d'immatriculation susmentionnée ;
 - être titulaire d'un contrat de location à long terme pour ce véhicule ;
- iv) s'engager, en cas de perte du titre de disponibilité, à retirer le véhicule de la liste des véhicules dont elle peut visualiser les trajets dans un délai maximum de 5 jours à compter de cette perte ;
- v) assumer toute la responsabilité de la véracité des données fournies et de la déclaration

faite, en s'engageant à indemniser et à dégager Autovia Padana S.p.A. et ses ayants droit de toute responsabilité en cas de réclamation présentée à cet égard par des tiers ;

- vi) qu'une copie de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur, dont la conformité à l'original est attestée par la signature de la présente demande, constitue annexe à la présente demande, même si elle n'est pas jointe physiquement.

signé numériquement par le déclarant



AUTOVIA PADANA S.p.A.

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'ACTIVATION DE PAIEMENT CONTINU AVEC CONTO TARGA**

(si la demande est faite pour une personne physique)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

NATIONALITÉ _____

CODE FISCAL _____

SEXE _____

ADRESSE DE RÉSIDENCE _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Organisme émetteur _____

ou

(si la demande est faite pour une personne morale)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____,

Organisme émetteur _____

en tant que représentant légal/demandeur délégué de la société

code fiscal/n° TVA _____ et code SDI _____

dont le siège social se trouve à _____(.....) Rue

_____ Code postal _____



AUTOVIA PADANA S.p.A.

au nom et pour le compte de la personne morale susmentionnée

DEMANDE

l'activation du mode de Paiement avec Conto Targa

pour le paiement des péages validés avec le système de perception Free Flow

Multilane sur l'autoroute A21

**en référence aux véhicules dont la plaque d'immatriculation figure dans la déclaration
suivante**

et à cette fin

DÉCLARE sous ma propre responsabilité

- 1) autoriser Autovia Padana S.p.A. à procéder, **à compter de la date de la présente demande**, aux prélèvements continus, comme indiqué au point 2) ci-dessous et tel qu'éventuellement modifié ultérieurement par la personne soussignée via la procédure en ligne accessible depuis la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A., des montants dus pour les péages validés avec le système Free Flow Multilane sur l'autoroute A21 (Piacenza-Cremona-Brescia, bifurcation vers Fiorenzuola d'Arda et liaison Ospitaletto-Montichiari) pour les véhicules indiqués ci-dessous :

- véhicule 1
- marque et modèle du véhicule (facultatif) _____
 - plaque d'immatriculation _____
 - nationalité _____

- véhicule 2
- marque et modèle du véhicule (facultatif) _____
 - plaque d'immatriculation _____
 - nationalité _____

- véhicule 3
- marque et modèle du véhicule (facultatif) _____
 - plaque d'immatriculation _____
 - nationalité _____



AUTOVIA PADANA S.p.A.

dont sont joints la carte grise et d'autres documents prouvant la légitimité de la demande dans le cas d'un véhicule n'étant pas immatriculé au nom du demandeur conformément aux Règles et conditions générales

- 2) avoir mis en place, par le biais de la procédure en ligne accessible par connexion à la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A. (cocher l'option correspondante)
- domiciliation des paiements de péage sur son compte courant (prélèvement automatique SDD-SEPA) ;
 - ordre de paiement automatique par prélèvement direct des péages sur sa carte de crédit (CPA – Continuous Payment Authority)
 - ordre de paiement automatique par prélèvement direct des péages sur son porte-monnaie électronique SATISPAY,
- 3) que la présente déclaration est complète et véridique en tous points et qu'elle est faite en vertu et aux fins des articles 46, 47 et 76 du décret présidentiel n°445 du 28.12.2000 ;
- 4) que les copies des documents suivants, téléchargées sur la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A., **constituent les annexes à la présente demande, même s'elles ne sont pas matériellement jointes**, et en atteste la conformité à l'original en signant la présente demande :
- copie d'une pièce d'identité valide du demandeur** (*personne physique ou représentant légal / délégué de la personne morale qui effectue la demande*) ;
 - certificat C.C.I.A.A. (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture) à jour ou une procuration/un document équivalent attestant les pouvoirs du signataire de la demande d'activation du Paiement avec Conto Targa sur le compte courant de la société** (*pour les personnes morales*) ;
 - carte grise de tous les véhicules mentionnés ci-dessus ;**
 - autorisation donnée par le tiers propriétaire ou titulaire d'un contrat de location** (*en référence aux véhicules au nom de tiers privés/ avec contrat à long terme au nom de tiers privés*)
 - contrat de location à long terme** (*en référence aux véhicules pour lesquels le demandeur a conclu un contrat de location long terme*) ;
 - lettre d'attribution/autorisation d'utilisation professionnelle** (*en référence aux véhicules de la société attribués au demandeur en tant qu'employé*)

Date/.../.....

signé numériquement par le déclarant



AUTOVIA PADANA S.p.A.

**AUTORISATION DONNÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE TIERS PRIVÉ OU
TITULAIRE D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN VÉHICULE POUR ASSOCIER CE
VÉHICULE AU PAIEMENT AVEC CONTO TARGA**

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

adresse de résidence _____ rue _____

Nationalité _____

Code fiscal _____

en référence au véhicule immatriculé _____

en tant que

propriétaire

titulaire d'un contrat de location à long terme,

étant donné que

- le concessionnaire autoroutier Autovia Padana S.p.A. a adopté le système de péage Free Flow Multilane (péage sans barrière) sur certains tronçons de l'autoroute en concession ;
- le mode de perception du péage via le système Free Flow Multilane est basé sur la détection des plaques d'immatriculation ;
- il est possible, dans le cadre du système de perception du péage Free Flow Multilane, de bénéficier du mode de paiement différé du péage avec débit direct continu sur un compte courant ou une carte de crédit ou un porte-monnaie électronique Satispay (dénommé Paiement avec Conto Targa) suite à une demande d'activation et d'autorisation auprès du concessionnaire autoroutier Autovia Padana S.p.A., conformément aux dispositions du chapitre 5 des Règles et conditions générales d'utilisation de la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A. disponibles sur le site www.autoviapadana.it sous le titre Modes de paiement dans la section Free Flow ;
- des véhicules qui ne sont pas immatriculés au nom de l'utilisateur peuvent également être associés au Paiement avec Conto Targa, à condition que le consentement inconditionnel du tiers propriétaire du véhicule ait été formalisé ;



AUTOVIA PADANA S.p.A.

- pour l'activation du Conto Targa, qui s'effectue au moyen d'une procédure en ligne, la carte grise ainsi que l'autorisation des tiers privés propriétaires ou titulaires du contrat de location des véhicules doivent également être fournies pour les véhicules pour lesquels l'activation du paiement par ce moyen est demandée ;
- suite à l'activation du Paiement avec Conto Targa sont également visibles en ligne dans la zone réservée au titulaire du Paiement avec Conto Targa tous les trajets effectués par les véhicules associés à ce Conto Targa avec les détails des heures et des itinéraires ;

AUTORISE

sans aucune exception, condition ou limitation

M./Mme _____

né(e) à _____ le _____

adresse de résidence _____

Code fiscal _____ ,

titulaire/demandeur de l'activation de la méthode de paiement du péage appelée Paiement avec Conto Targa dans le cadre du système de perception Free Flow Multilane, adopté par le concessionnaire Autovia Padana S.p.A.

- **à prendre toutes les mesures nécessaires pour associer son véhicule susmentionné** au Paiement avec Conto Targa demandé/actif en sa faveur ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires pour la résiliation éventuelle ultérieure de l'association susmentionnée ;
- **à la consultation en ligne des données relatives aux trajets de son véhicule susmentionné.**

L'autorisation donnée dégage Autovia Padana S.p.A. de toute responsabilité en ce qui concerne l'association du véhicule susmentionné au Paiement avec Conto Targa autorisé/à autoriser en faveur de la personne susmentionnée et toute activité liée à la gestion de ladite association et des données acquises par ce biais.

La personne soussignée déclare avoir pris connaissance de la politique de confidentialité exposée ci-dessous ainsi qu'aux chapitres 1 et 12 des Règles et conditions générales d'utilisation de la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A. disponibles sur le site www.autoviapadana.it sous le titre Modes de paiement dans la section Free Flow.

**AUTOVIA PADANA S.p.A.**

La personne soussignée joint la copie d'un document d'identité en cours de validité de la personne qui délivre l'autorisation, dont elle certifie la conformité à l'original en signant la présente demande :

Date

Signature de la personne délivrant l'autorisation

Informations sur la protection des données personnelles sur le système de perception Free Flow - plateforme et application

1. Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (articles 13 et 14 du règlement européen 2016/679 – « RGPD » et du décret législatif 196/2003 tel que modifié par les modifications introduites par le décret législatif 101/2018), l'utilisateur (ci-après la « personne concernée ») est informé que les données personnelles fournies pour l'enregistrement initial (adresse électronique et mot de passe) et pour l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme/application (données d'identification des utilisateurs, données des véhicules, y compris la plaque d'immatriculation et les déclarations faites), telles que téléchargées dans le système par la personne concernée et/ou indiquées dans les différents formulaires de demande, dont les modèles sont annexés aux Règles et conditions générales au chapitre 13, sont collectées par Autovia Padana et traitées en tant que responsable autonome du traitement et peuvent être utilisées et traitées – sous forme papier, télématique et électronique – par l'intermédiaire de ses préposés au traitement des données, autorisés à effectuer les opérations de traitement pertinentes. Les données ainsi collectées ne seront traitées qu'à des fins liées à l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme/application et à la gestion administrative des paiements, y compris les activités de recouvrement de créances liées aux péages impayés.

Les données personnelles acquises et traitées par Autovia Padana ne seront pas transférées à des tiers à des fins commerciales.



AUTOVIA PADANA S.p.A.

Nous vous informons qu'Autovia Padana peut traiter - à des fins statistiques et pour contrôler le bon fonctionnement de la plateforme/application, sous une forme totalement anonyme et agrégée ne permettant en aucun cas l'identification de l'utilisateur - les données relatives à l'utilisation de la plateforme/application.

2. La personne concernée est également informée que les **plaques d'immatriculation des véhicules** en transit sous les portails du système Free Flow d'Autovia Padana seront automatiquement enregistrées par les systèmes de détection photographique (caméras et appareils photo) situés sur les portails Free Flow, dans le but d'identifier le véhicule effectivement utilisé et de calculer le péage dû.

3. Les données à caractère personnel collectées comprennent des données communes (telles que : informations personnelles et code fiscal de la personne concernée et de la personne fournissant des autorisations ou des procurations, plaque d'immatriculation, image photographique correspondante) et les bases juridiques du traitement, conformément à l'article 6, paragraphe 1, points c), e), f) et a) du RGPD, sont, respectivement :

- (i) obligation légale (art. 6, paragraphe 1, point c) : obligation de suivre/exécuter les obligations légales en tant que concessionnaire autoroutier (gestion technico-administrative et perception des péages, demandes des autorités compétentes, réponse aux demandes formulées par les usagers/personnes concernées, publications exigées par la loi) ;
- (ii) motifs d'intérêt public (art. 6, paragraphe 1, point e) : nécessité de mettre en œuvre correctement le service autoroutier, prévention de l'évasion des péages autoroutiers ;
- (iii) intérêt légitime du responsable du traitement (art. 6, paragraphe 1, point f) : nécessité de poursuivre un intérêt légitime du concessionnaire ;
- (iv) consentement explicite (article 6, paragraphe 1, point a)) : limité à l'envoi de courriers électroniques de communication ou de notifications de trajets.

Autovia Padana n'a pas connaissance et ne traite pas les données bancaires et de cartes de crédit, qui ne seront transmises qu'à l'opérateur du système de paiement, qui agira à cet égard en tant que responsable autonome du traitement des données.

4. Le titulaire utilise des systèmes d'intelligence artificielle pour automatiser le contrôle des déclarations faites par les utilisateurs dans le cadre des activités de vérification des réductions. En particulier, l'intelligence artificielle



AUTOVIA PADANA S.p.A.

vérifie la cohérence des données déclarées par l'utilisateur dans l'autocertification avec les données saisies dans le contrat Conto Targa et compare la commune de résidence déclarée par la personne concernée dans la section prévue à cet effet avec la liste des communes incluses dans l'initiative, afin de vérifier le respect effectif des conditions requises pour la réduction. Le traitement est effectué conformément aux principes d'équité, de légalité, de transparence et de minimisation des données.

5. La fourniture de données personnelles est obligatoire pour les activités de détermination et de gestion administrative du péage dans le système de perception Free Flow et pour le Paiement avec Conto Targa, la facturation des péages et l'élaboration des listes de trajets ; par conséquent, le fait de ne pas fournir ces informations, de les fournir en partie ou de manière inexacte, peut entraîner l'impossibilité d'effectuer le Paiement avec Conto Targa, la facturation des péages et l'élaboration des listes de trajets.

L'utilisateur assume la responsabilité de l'exactitude et de la véracité des données à caractère personnel, y compris celles de tiers, fournies à travers la plateforme/application, dégageant le Responsable du traitement de toute responsabilité découlant de l'inexactitude des données fournies.

6. À l'exception des entités et des autorités autorisées par la loi à accéder aux données personnelles fournies, seuls les tiers (par exemple, les sociétés fournissant des services informatiques, des services d'assistance aux utilisateurs, etc.) tenus de traiter les données pour le compte d'Autovia Padana aux mêmes fins que celles visées ci-dessus, qui sont, dans ce but, nommés « **sous-traitants du traitement** » conformément à l'article 28 du règlement RGPD, peuvent prendre connaissance des données personnelles fournies.

Les listes complètes des entités désignées comme « sous-traitants du traitement » sont disponibles auprès d'Autovia Padana et peuvent être consultées en envoyant un e-mail à privacy@autoviapadana.it.

7. Toutes les données personnelles susmentionnées ne seront ni divulguées ni communiquées à des tiers non autorisés et seront traitées conformément au règlement européen 2016/679 – « RGPD » et au décret législatif 196/2003 et à ses modifications et ajouts ultérieurs.

8. Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire pour assurer l'utilisation correcte de la plateforme/application, l'accès à la consultation des trajets, le paiement du péage et la gestion, y compris administrative, de celui-ci, conformément au principe de minimisation visé à l'article 5.1.c) du RGPD.



AUTOVIA PADANA S.p.A.

Les données fournies lors de l'enregistrement initial, ainsi que celles fournies pour l'accès à la liste des trajets et pour le paiement avec Conto Targa, **seront conservées** par Autovia Padana, aux fins susmentionnées, **dans les délais indiqués ci-dessous** :

- les données fournies lors de l'enregistrement initial (adresse électronique et mot de passe) seront conservées :
 - jusqu'à 24 mois après sa dernière utilisation ;
 - jusqu'à 24 mois après l'enregistrement en cas de non-utilisation de la plateforme/application après l'enregistrement ;

les données fournies pour l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme/application (données d'identification des utilisateurs, données relatives aux véhicules, y compris la plaque d'immatriculation et les déclarations faites) seront conservées :

- jusqu'à 12 mois après la cessation du service de paiement avec Conto Targa, à l'exception des données (noms, adresses et code fiscal/ N° TVA) utilisées aux fins comptables et fiscales, qui seront conservées pendant 10 ans ;
- jusqu'à 12 mois après la fin de l'accessibilité à la liste des trajets, à l'exception des données utilisées aux fins comptables et fiscales (plaques d'immatriculation et données de trajet), qui seront conservées pendant 10 ans.

Les données personnelles traitées seront gérées et stockées sur des serveurs situés en Italie ou au sein de l'Union européenne et ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

9. La personne concernée peut contacter le responsable du traitement pour exercer ses droits conformément à l'article 13, paragraphe 2, point b), et aux articles 15, 16, 17, 18 et 20 du RGPD et, en particulier, la personne concernée peut obtenir du responsable du traitement : l'accès, la rectification, la suppression, la limitation du traitement, la révocation du consentement, ainsi que la portabilité des données la concernant.

La personne concernée a également le droit de s'opposer au traitement. Dans ce cas, le responsable du traitement se réserve le droit de ne pas accéder à la demande, et donc de poursuivre le traitement, s'il existe des motifs légitimes impérieux de procéder au traitement prévalant sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée.



AUTOVIA PADANA S.p.A.

Les droits visés ci-dessus peuvent être exercés en adressant une demande informelle au délégué à la protection des données (DPD) du concessionnaire Autovia Padana à l'adresse électronique suivante : dpo@autoviapadana.it.

Le Responsable du traitement des données est la Società di Progetto Autovia Padana S.p.A., dont le siège social est à Tortone (AL), Strada Provinciale 211 Della Lomellina 3/13 - 15057, joignable à l'adresse : privacy@autoviapadana.it

En outre, la personne concernée peut déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données, conformément à l'article 77 du RGPD.



AUTOVIA PADANA S.p.A.

MODULE D'AJOUT DE NOUVEAUX VÉHICULES DANS LA LISTE DES VÉHICULES ASSOCIÉE AU PAIEMENT AVEC CONTO TARGA

(si la demande est faite pour une personne physique)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____ sexe _____

adresse de résidence _____ nationalité _____

CODE FISCAL _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Organisme émetteur _____

pour moi-même, en ma qualité de personne physique autorisée par la société Autovia Padana S.p.A. à utiliser le PAIEMENT AVEC CONTO TARGA

ou

(si la demande est faite pour une personne morale)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Organisme émetteur _____

en tant que représentant légal/demandeur délégué de la société

code fiscal/n° TVA _____

adresse du siège social _____



AUTOVIA PADANA S.p.A.

au nom et pour le compte de la personne morale susmentionnée autorisée par la société Autovia Padana S.p.A. à utiliser le PAIEMENT AVEC CONTO TARGA

DEMANDE

que les véhicules supplémentaires suivants soient ajoutés dans la liste des véhicules associée au Paiement avec Conto Targa

- **véhicule supplémentaire** (*indiquer les données ci-dessous*)
la marque et le modèle du véhicule _____ (champ non obligatoire)

plaque d'immatriculation _____

nationalité _____

- **véhicule supplémentaire** (*indiquer les données ci-dessous*)
la marque et le modèle du véhicule _____ (champ non obligatoire)

plaque d'immatriculation _____

nationalité _____

DÉCLARE sous ma propre responsabilité

- que la présente déclaration est complète et véridique en tous points et qu'elle est faite en vertu et aux fins des articles 46, 47 et 76 du décret présidentiel n°445 du 28.12.2000.
- que les copies des documents suivants, téléchargées sur la plateforme de paiement en ligne d'Autovia Padana S.p.A., font partie intégrante de la présente demande, même s'elles ne sont pas matériellement jointes, et en atteste la conformité à l'original en signant la présente demande :

copie d'une pièce d'identité valide du demandeur (*personne physique ou représentant légal / délégué de la personne morale qui effectue la demande*) ;

certificat C.C.I.A.A. (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture) à jour ou une procuration/un document équivalent attestant les pouvoirs du signataire de la demande de modification des données relatives au Paiement avec Conto Targa sur le compte courant de la société (*pour les personnes morales*) ;

carte grise de tous les nouveaux véhicules ajoutés ci-dessus;



AUTOVIA PADANA S.p.A.

- autorisation donnée par le tiers propriétaire du nouveau véhicule ajouté ou titulaire d'un contrat de location** (*en présence d'un tiers privé propriétaire ou titulaire d'un contrat de location longue durée du véhicule*) ;
- contrat de location à long terme pour le nouveau véhicule ajouté** (*en référence aux véhicules pour lesquels le demandeur a conclu un contrat de location à long terme*) ;
- lettre d'attribution/autorisation d'utilisation professionnelle du nouveau véhicule ajouté** (*en référence aux véhicules de la société attribués au demandeur en tant qu'employé*) ;

Date,/.../.....

signé numériquement par le déclarant

AUTOCERTIFICATION DE RÉSIDENCE**CONTO TARGA**

(ART. 46 - lettre b) du décret présidentiel n°445 du 28 décembre 2000)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

CODE FISCAL _____

SEXE _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Organisme émetteur _____

conscient(e) qu'en cas de fausse déclaration, je serai puni(e) conformément au Code pénal, en vertu de l'article 76 du décret présidentiel 445/2000 susmentionné et que, en outre, si le contrôle effectué révèle la fausseté du contenu de l'une des déclarations faites, je perdrai tous les avantages découlant de la mesure éventuellement prise sur la base de la déclaration mensongère (article 75 du décret présidentiel 445/2000),

DÉCLARE

**AUX FINS DE L'INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME D'AUTOVIA
PADANA S.p.A. POUR L'OBTENTION DU TARIF PRÉFÉRENTIEL**

ÊTRE RÉSIDENT(E)

Rue _____ ville _____

Code postal _____ province de _____

Conformément au Règlement européen 2016/679 - « RGPD » et au décret législatif 196/2003 tel que modifié par les modifications introduites par le décret législatif 101/2018, j'autorise la collecte de ces données à des fins liées à l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme et à la gestion administrative des paiements.

Exempté du droit de timbre en vertu de l'article 37 du décret présidentiel n°445 du 28 décembre 2000.

Date

Signature du déclarant

**AUTOCERTIFICATION DE RÉSIDENCE
POUR LES UTILISATEURS DU PÉAGE**

(ART. 46 - lettre b) du décret présidentiel n°445 du 28 décembre 2000)

Je soussigné(e) _____

né(e) à _____ le _____

CODE FISCAL _____

SEXE _____

INFORMATIONS DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de document _____ Numéro _____

Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Organisme émetteur _____

TITULAIRE DU CONTRAT DE TÉLÉPÉAGE

contrat n° _____ nbre d'équipements _____ code

OBU _____

conscient(e) qu'en cas de fausse déclaration, je serai puni(e) conformément au Code pénal, en vertu de l'article 76 du décret présidentiel 445/2000 susmentionné et que, en outre, si le contrôle effectué révèle la fausseté du contenu de l'une des déclarations faites, je perdrai tous les avantages découlant de la mesure éventuellement prise sur la base de la déclaration mensongère (article 75 du décret présidentiel 445/2000),

DÉCLARE

**AUX FINS DE L'INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME D'AUTOVIA
PADANA S.p.A. POUR L'OBTENTION DU TARIF PRÉFÉRENTIEL**

ÊTRE RÉSIDENT(E)

Rue _____ ville _____

Code postal _____ province de _____

Conformément au Règlement européen 2016/679 - « RGPD » et au décret législatif 196/2003 tel que modifié par les modifications introduites par le décret législatif 101/2018, j'autorise la collecte de ces données à des fins liées à l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme et à la gestion administrative des paiements.

Exempté du droit de timbre en vertu de l'article 37 du décret présidentiel n°445 du 28 décembre 2000.

Date

Signature du déclarant